

# COMMUNE DE PRESERVILLE PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 23 AVRIL 2019 à 20 H 30

#### **NOMBRE**

DE CONSEILLERS

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 11

Absents: 5 (dont 3 représentés)

Exclus: 0

L'an deux mil dix-neuf, le 23 Avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

Zone d'activités : évolution du projet,
Zone d'activités : maîtrise d'œuvre,
Columbarium : règlement et tarif,

Questions diverses.

Présents: MM BOUISSOU, BARTHERE, PELISSE, BOYER, LUX, PETIT, SEBASTIAN

Absents: Mme BENETTI qui a donné pouvoir à Mme PETIT, Mme CALAS qui a donné pouvoir à Mr BARTHERE, Mr de

SAINT DENIS qui a donné pouvoir à Mr LUX, Mr PIQUETTE, Mr BLANC

Secrétaire de séance : Mr Daniel PELISSE

Secrétaire de Mairie : Mme Laurence TANGOLETTO

\* \* \*

La séance est ouverte à 20 h 40.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 18 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### I – Sujets soumis à délibération

## <u>2019/11 – EVOLUTION DU PROJET DE LA ZONE D'ACTIVITES ASSOCIEE AU PERISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS DE PRESERVILLE</u>

Monsieur le Maire rappelle qu'après réflexion, bien que le dossier soit presque abouti à son sens, les élus souhaitent à la majorité « repenser » ce projet, notamment la création d'une salle dans la zone d'activités associée au périscolaire et au centre de loisirs de Préserville.

Pour cela, ils proposent dans un premier temps un nouvel emplacement pour ladite salle situé sur le parking face à l'école. Monsieur le Maire rappelle que les usages de cette salle doivent rester les mêmes pour conserver les subventions d'ores et déjà allouées dans ce dossier.

A ce stade, il demande aux élus de se prononcer sur la continuité de ce projet et sur le nouvel emplacement proposé.

Les élus décident à l'unanimité de continuer ce projet sur le nouvel emplacement proposé, soit sur le parking face à l'école.

S'agissant de l'aspect financier, Madame PETIT, en accord avec les élus, rappelle que cette opération dans son intégralité ne doit pas excéder le montant des restes à réaliser reportés sur le budget primitif 2019. Il conviendra donc de bien s'approprier ce projet pour faire toutes les prévisions nécessaires et de ce fait éviter les avenants.

Monsieur le Maire rappelle qu'un chantier étant « vivant », il est extrêmement difficile de faire des prévisions exactes. Pour tenir ces objectifs, il propose d'arrêter une enveloppe inférieure aux prévisions d'approximativement 10%, soit  $450.000,00 \in TTC$ .

Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour valider cette enveloppe globale.

# <u>2019/12 – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE CREATION D'UNE SALLE DANS LA ZONE</u> D'ACTIVITES ASSOCIEE AU PERISCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS DE PRESERVILLE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création d'une salle dans la zone d'activités associée au périscolaire et au centre de loisirs de Préserville ayant été modifié, il convient soit de continuer avec le maître d'œuvre actuel, Mr Philippe GUILBERT, soit de relancer une publicité pour choisir un nouveau maître d'œuvre.

Il demande aux élus de donner leur avis sur ce dossier.

Les élus décident de lancer un nouvel appel d'offres pour la mission de maitrise d'œuvre concernant la création d'une salle dans la zone d'activités associée au périscolaire et au centre de loisirs de Préserville.

POUR: 8 - CONTRE: 2 - ABSENTION: 1

#### 2019/13 - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LE COLUMBARIUM

Les travaux relatifs à l'installation du columbarium au cimetière communal étant terminés et dans l'attente de la mise en place d'un règlement, Monsieur le Maire, après étude comparative des différents tarifs des concessions funéraires appliqués dans le secteur, propose aux élus de fixer les tarifs suivants :

- → 600,00 € pour l'acquisition d'une concession sur une durée de 30 ans,
- → 700,00 € pour l'acquisition d'une concession d'une durée de 50 ans,
- → 60,00 € pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre en place le règlement du cimetière qui intégrera le columbarium. Madame PETIT et Monsieur BOYER se proposent pour travailler sur ce dossier qui sera présenté à un prochain conseil municipal.

#### II - Questions diverses:

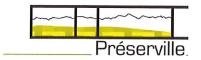
#### Monsieur le Maire ;

- → «Les Hauts de Préserville »: Monsieur le Maire rappelle que le chantier avait été arrêté à sa demande pour nonconformité au permis d'aménager. A ce jour, les travaux pour le déplacement des coffrets liés à l'eau potable ont repris et le terrassement pourra continuer prochainement. Huit demandes de permis de construire ont d'ores et déjà été déposées.
- → Terrain communal zone AU1 : le permis d'aménager doit être déposé par la Société ID TEC,
- → <u>Lotissement « Château Vert »</u>: dans l'intérêt des différentes parties, Monsieur le Maire espère que ce projet aboutira rapidement. Pour répondre à Madame PETIT, Monsieur le Maire rappelle que tous ses engagements seront tenus.
- → il y a une fuite d'eau à la station d'épuration : une étude est en cours,
- → l'enrobé du Chemin de l'Ecole est terminé,
- Monsieur BOUISSOU: demande quels sont les transports scolaires qui emprunteront le Chemin de l'Ecole → Monsieur le Maire répond que seuls les bus scolaires de l'école du Grand Cèdre circuleront sur cette voie (transport scolaire Aurin + piscine + divers voyages scolaires)

- Monsieur PELISSE indique que l'éclairage public est allumé trop tôt dans certaines zones de la commune, notamment à 20 H 30 route d'Odars et dans les lotissements du Cammas et le Clos du Muquet,
- Madame PETIT:
  - \* s'interroge sur l'éventuelle fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'attendre le mois de Juin pour avoir une décision définitive,
  - \* les batteries du défibrillateur et les électrodes ont-elles été changées ? : réponse affirmative de Monsieur le Maire,
  - Monsieur BARTHERE : prévoit de boucher les « nids de poule » sur la commune à la fin du mois de Mai ou début Juin. Il faudra également arranger le Chemin de la station.

Prochaine réunion pour l'aménagement d'un espace d'activités : le Mardi 14 Mai 2019 à 20 H 30 Prochain conseil municipal le 20 Mai 2019, une permanence pour les élections européennes sera prévue.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 21 H 55



### **SEANCE DU 23 AVRIL 2019**

### Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Patrick de PERIGNON	Maire	11
Jean-Claude BOUISSOU	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mireille BENETTI	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Daniel PELISSE	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Guy BARTHERE	Conseiller Municipal	P
Mathieu BLANC	Conseiller Municipal	
Gérard BOYER	Conseiller Municipal	
A-Marie CALAS	Conseillère Municipale	
Moïse LUX	Conseiller Municipal	
Richard PIQUETTE	Conseiller Municipal	
Evelyne PETIT	Conseillère Municipale	
Léticia SEBASTIAN	Conseillère Municipale	Selection
Bruno de SAINT DENIS	Conseiller Municipal	